



## **Edition 01/2026**

### **Règlement Finale jurassienne de groupes 300m FJT**

#### **1. Qualification**

Les 12 premiers groupes jurassiens des catégories A et D sont qualifiés pour la finale. Pour la catégorie E, une finale est organisée s'il y a au moins 12 groupes jurassiens participant au championnat de groupes jurassien (Art.10 Règlement CJG-300).

#### **2. Bases légales**

Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

Règlement du championnat suisse de groupes (CSG-300) pour la composition des groupes, les champs, les programmes, les positions, les allègements de positions, les compensations de l'âge, les munitions, etc.

Catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (Règl. 27.132)

#### **3. Déroulement de la finale, par catégorie**

- A) 1 tour qualificatif avec 12 groupes maximum
- B) 1 demi-finale avec 8 groupes
- C) 1 finale avec 4 groupes

#### **4. Programme de tir**

Au début de chaque tour, chaque participant tire trois coups d'essai obligatoires. Après ceux-ci débute le programme de concours (Programme CSG-300)

#### **5. Horaire du tir**

- Horaire du tir (peut être modifié)

Catégorie	Tour	Début	Fin	Nombre de cibles
A	Qualification	08h15	10h20	1 cible par groupe
	Demi-finale	11h50	13h05	2 cibles par groupe
	Finale	14h00	14h55	5 cibles par groupe

D	Qualification	10h30	11h45	1 cible par groupe
	Demi-finale	13h10	13h55	2 cibles par groupe
	Finale	15h00	15h35	5 cibles par groupe

## **6. Attribution des cibles**

Pour le tour qualificatif, un tirage au sort se fait électroniquement le jour de la finale. Pour la demi-finale et la finale, selon le classement du tour précédent.

## **7. Coaching**

Le coaching est interdit pendant toute la durée du tir. Un avertissement sera donné, puis l'arrêt du tir sera signifié au tireur récidiviste.

## **8. Munition**

Chaque groupe apporte la munition pour toute la manifestation. Seule la munition d'ordonnance est autorisée (Règl. CSG-300)

## **9. Finances**

La finance d'inscription est de 70 CHF par groupe (DE règlement des finances FJT)

## **10. Composition des groupes**

Chaque groupe est composé de 5 tireurs d'une même société (licence A, règl. CSG-300). Aucune mutation n'est possible durant la finale.

## **11. Allégement de position**

Les seniors vétérans peuvent tirer appuyer avec l'arme libre et l'arme standard.

Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer couchés à bras franc avec le fusil libre.

## **12. Egalité**

En cas d'égalité, la passe la plus élevée durant le tour en question est prise en compte, puis la deuxième et ainsi de suite. Si l'égalité persiste, le nombre de 10, puis de mouche fera foi.

## **13. Prix**

1 médaille d'or, d'argent ou de bronze est remise à chaque tireur des 3 premiers groupes classés par catégorie.

## **14. Proclamation des résultats**

La proclamation des résultats à lieu 30 minutes après le dernier coup tiré.

## **15. Lieux**

La finale cantonale de groupes 300m à lieu au stand de la Lovère à Bassecourt.

## **16. Entrée en vigueur**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs. Il entre en vigueur le 1er janvier 2026.

### **Commission du championnat de groupes FJT-AJBST**

**Pour la FJT**

**Fabien Moret**

**Pour l'AJBST**

**Luca de Menech**